



Direction des finances

COMPTE ADMINISTRATIF

2019

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 15 juillet 2020

SOMMAIRE

Propos introductif.....	Page 3
Les résultats de l'exercice 2019.....	Page 4
Le respect par la Ville de ses engagements contractuels	
La maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	Pages 5-8
La réduction du besoin de financement.....	Pages 9-10
La progression des ressources.....	Pages 11-14
Les principales dépenses d'équipement.....	Pages 15-19
Le financement des dépenses d'équipement.....	Pages 20-21
Annexes	
L'évolution de l'épargne.....	Pages 22-23
Les dépenses 2019	Page 24
Les recettes 2019.....	Page 25
Glossaire.....	Page 26

PROPOS INTRODUCTIF

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 dans le cadre du budget 2019 voté par le Conseil municipal le 20 décembre 2018 et modifié deux fois en cours d'année par :

- Le budget supplémentaire, voté le 27 juin 2019,
- La décision modificative n°1, votée le 21 novembre 2019.

Les résultats définitifs de l'exercice 2019 n'étaient pas connus au moment du vote du budget primitif 2020 de la Ville. Ils seront donc repris lors du budget supplémentaire après le vote sur le compte administratif 2019, qui les arrêtera officiellement et définitivement et permettra de procéder à leur affectation entre les sections d'investissement et de fonctionnement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions réglementaires, le vote sur le compte administratif est concomitant à celui sur le compte de gestion, tenu par le comptable public. Le Conseil municipal peut ainsi constater, pour les parties communes de ces deux documents, la parfaite concordance des résultats.

Ce rapport vient en appui du document budgétaire et comptable officiel remis à chaque conseiller municipal.

Ce rapport d'accompagnement présentera d'abord les résultats de l'année puis, l'évolution des dépenses de fonctionnement au regard des objectifs définis dans le contrat que la Ville a conclu avec l'Etat en juin 2018, la progression des recettes courantes et enfin, les principales dépenses et recettes d'équipement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE

La détermination des résultats s'opère en plusieurs étapes, partant des résultats de l'année, qui sont ensuite agrégés avec ceux des années antérieures, avant d'y ajouter le solde des restes à réaliser (« reports »).

Résultats de l'exercice 2019		
	Dépenses	Recettes
Investissement	34 181 457	17 793 594
Fonctionnement	77 687 168	87 571 485
s/s total	111 868 626	105 365 079
Déficit 2019		-6 503 547
Reprise de l'excédent antérieur cumulé		6 402 336
Déficit final 2019 (avant reports)		-101 211
Reports de crédits (investissement)	13 994 223	15 909 305
Solde des restes à réaliser (« reports »)		1 915 082
Résultat global 2019		1 813 871

Avant la reprise des résultats antérieurs cumulés, l'exercice 2019 s'est clôturé sur un déficit net (recettes moins dépenses) de 6,50 M€, articulé autour d'un excédent de fonctionnement de 9,88 M€ et d'un déficit d'investissement de 16,39 M€.

Les résultats de 2018 affectés au budget 2019 étaient les suivants :

- excédent de fonctionnement antérieur reporté : + 11,88 millions d'euros
- déficit d'investissement antérieur reporté : - 5,48 millions d'euros
- d'où excédent global antérieur reporté : + 6,40 millions d'euros
- Affectation en investissement (compte 1068) : + 9 millions d'euros

Après reprise des résultats antérieurs, le déficit global 2019 s'établit à 101 211 €, auquel il convient ensuite d'ajouter le solde des reports de crédits engagés mais non réglés sur l'exercice (« reports »), soit + 1,91 M€, pour arriver à un **résultat définitif global de 1,81 M€**.

LE RESPECT PAR LA VILLE DE SES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Pour mémoire, la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contraint les collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 M€ par an, à signer un contrat avec l'Etat, qui vient encadrer la progression de leurs dépenses de fonctionnement et les contraint à améliorer leur besoin de financement, en recourant moins fortement que prévu à l'emprunt.

LA MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

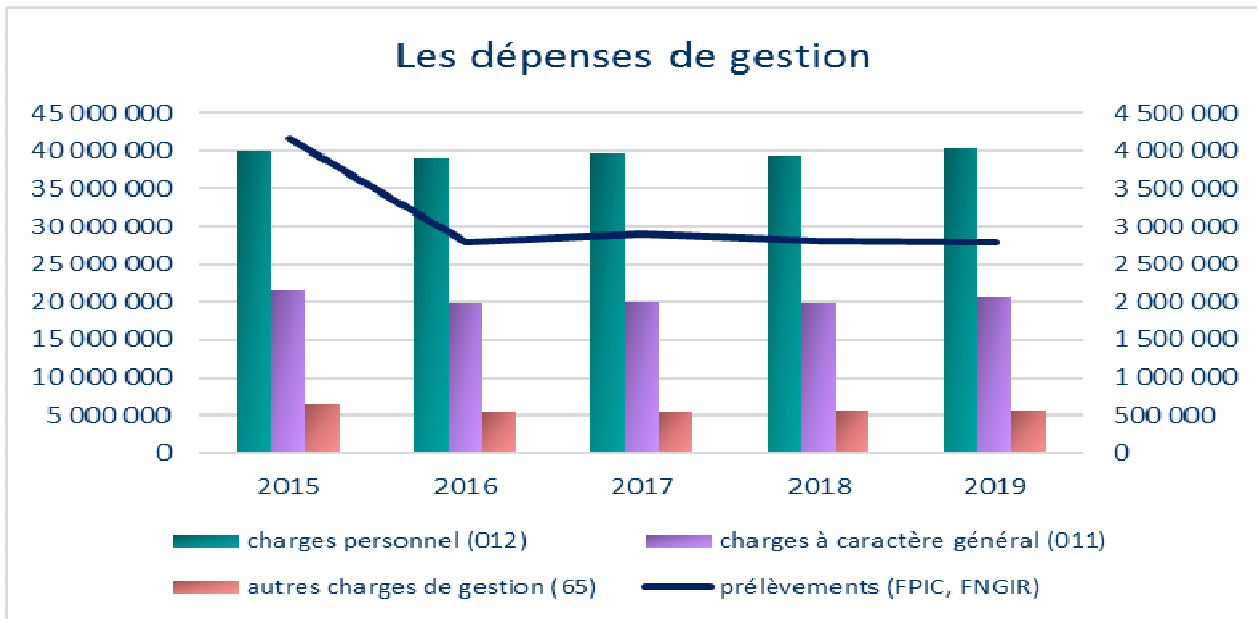
Pour respecter ses engagements contractuels avec l'Etat, la Ville ne doit pas augmenter ses dépenses réelles de fonctionnement de plus de 1,45% en moyenne par an jusqu'en 2020, elles doivent donc demeurer inférieures aux plafonds ci-dessous.

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€)	2017	2018	2019	2020
Total DRF retraitées (contrat)	66 034	66 883	67 901	-
Montant maxi DRF (contrat)	66 034	66 991	67 963	68 948
Ecart contrat	0	-69	- 62	-

Les dépenses réelles de fonctionnement¹ atteignent finalement 67,90 M€ en 2019.

Pour cette 2ème année, la Ville a ainsi respecté son **objectif contractuel (les dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'établissant en deçà du plafond)**, et ce malgré 222 050 € de dépenses exceptionnelles réalisées pour finir de sécuriser la copropriété dégradée du 21 rue des 2 Communes et d'en reloger les habitants.

¹ Au sens de la « contractualisation », c'est-à-dire nettes des atténuations de charges et de produits (chapitres 013 et 014).



- **Les charges de personnel (Chapitre 012) :**

Ces dépenses atteignent 40,30 M€ en hausse de 924 K€ (soit + 2,35 %) par rapport à 2018.

L'évolution de la masse salariale reste parfaitement sous contrôle avec une part de dépenses subies de près de 420 000 € et la conséquence des décisions politiques prises au moment du vote du Budget Primitif 2019 pour 490 000 € selon les éléments ci-après :

- Les dépenses subies comprennent :
 - le glissement vieillesse technicité (GVT), qui correspond à la progression mécanique des évolutions de carrières (+ 300 000 €),
 - la poursuite de la mise en œuvre de la réforme « parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (PPCR), qui consiste à augmenter la part indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires afin d'accroître le montant des retraites mais qui, en contrepartie, pèse à la hausse sur les cotisations de retraite (+ 100 000 €), la rémunération des agents étant elle inchangée,
 - L'organisation des élections européennes, pour 21 500 €.
- Les choix politiques ont pesé de la façon suivante :
 - + 210 000 € d'emplois non permanents pour la maîtrise d'œuvre interne du plan écoles,
 - + 270 000 € d'emplois permanents nouveaux (somme nette des créations et suppressions de postes), ces derniers étant situés exclusivement dans les secteurs prioritaires : police municipale, écoles et dans une moindre mesure la santé, la culture et le contrôle de gestion,
 - + 200 000 € de renforts occasionnels et de remplacements temporaires ; cette année ils ont été plus importants pour compenser des absences et faire face à des surcroûts d'activités dans certains secteurs afin d'assurer la continuité des services en maintenant de bonnes conditions de travail pour les agents,

- + 107 000 € de régime indemnitaire pour les agents en poste (impact en année pleine), ces derniers ayant désormais un montant minimal de 50 € bruts par mois,
- +30 000 € pour les apprentis et les stagiaires rémunérés (ces derniers étant à des niveaux d'études supérieurs à celui des années passées),
- -228 000 € suite à la renégociation et à l'optimisation du périmètre du contrat d'assurance statutaire facultatif.

Enfin, la Ville a poursuivi sa politique en faveur de l'action sociale en renouvelant son adhésion au CNAS pour 226 000 € et en subventionnant l'association AERO (amicale du personnel) à hauteur de 47 500 €.

• Les autres charges courantes (Chapitres 011 et 65):

Ces charges s'élèvent à 22,97 M€ et augmentent de 845 000 € (+3,82% par rapport à 2018).

Cette hausse s'explique tout d'abord par les dépenses consacrées au secteur de l'éducation (+ 606 000 €) avec :

- L'externalisation du nettoyage des locaux scolaires et périscolaires (+ 219 000 €) qui permet des réorganisations internes,
- La restauration collective (+ 362 000 €) en raison de l'augmentation des effectifs,
- La mise en place du « plan mercredi » (48 000 €) avec des sorties et des visites plus importantes organisées sur les temps périscolaires,
- La réalisation du nettoyage de l'ensemble des rideaux des écoles (15 000 €),
- La diminution des consommations de produits d'entretien suite à l'acquisition de nettoyeurs vapeurs (-38 000 €).

La Municipalité a par ailleurs fait le choix:

- De maintenir les nouveaux événements proposés en 2018 sur la Ville (+ 100 000 €) tels que festiv'halle, le marché aux fleurs, la double implantation du marché de Noël au square Gardebled et au parc Decésari... ; ceux-ci ont engendrés un accroissement des prestations de gardiennage associées (+ 34 000 €),
- De poursuivre la modernisation de ses systèmes d'information (+ 73 000 €) en externalisant ses données informatiques vers un data center afin d'accroître la sécurisation des données et en mettant en place une solution d'infogérance (+ 213 000 €) tout en réduisant ses coûts de maintenance informatique (-140 000 €) suite au renouvellement et à la modernisation des matériels et des logiciels depuis 2 ans,
- D'accroître les crédits consacrés à la formation du personnel communal (+ 33 000 €),
- D'allouer un complément de crédits pour l'entretien courant de ses espaces verts (+36 000 €).

La Ville a également dû prendre en charge la réalisation du contrôle des points d'eau incendie (105 000 €) qui était auparavant assuré par la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) ainsi que l'augmentation (+ 75 000 €) de sa contribution à cette même BSPP (qui s'élève désormais à 892 000 €).

Malgré ces augmentations, la progression des dépenses courantes est toutefois limitée grâce aux mesures d'économie (- 403 000 €) que la Ville est parvenue à réaliser sur certains postes :

- En maîtrisant ses dépenses de fluides (-209 000 €) grâce à la politique d'optimisation énergétique des bâtiments,
- En renégociant ses contrats d'assurance dans le cadre de leur renouvellement (-135 000 €),
- En réduisant le coût de ses impressions externalisées suite à l'acquisition d'une presse numérique par le service reprographie lui permettant d'effectuer en interne des travaux plus importants (-59 000 €).

- **Les charges exceptionnelles (Chapitre 67) :**

Elles s'élèvent cette année à 264 000 € et correspondent pour l'essentiel à l'achèvement de l'opération de sécurisation de la copropriété dégrèdée du 21 rue des 2 communes et au relogement en urgence de ses habitants (222 K€).

- **Les subventions aux associations (Chapitre 65 et 67):**

La Ville a maintenu en 2019 le montant de ses concours à ses partenaires associatifs (2 068 353 € soit +0,11%) pour leur permettre de poursuivre leurs actions au bénéfice des Rosnéens en proposant des activités et événements dans les domaines culturels, sportifs et sociaux.

Les subventions au CCAS (1 418 240 €) et à la caisse des écoles (70 000 €) ont été reconduites à l'identique.

LA REDUCTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

En application du dispositif de contractualisation évoqué plus haut, la Ville s'est également engagée à améliorer son besoin de financement c'est-à-dire à recourir à l'emprunt dans une moindre mesure que ce qu'elle avait initialement prévu.

La Ville s'est désendettée de 1,19 M€ en 2019, consolidant ainsi son désendettement de 5,55 M€ sur 3 ans.

Besoin de financement (BF)	2017	2018	2019	Total
Emprunt nouveau consolidé	10 198	1 506	4 000	15 704
Remboursement emprunts	10 890	5 171	5 188	21 249
BF initial (contrat)	-692	2 275	3 000	4 583
BF cible (contrat)	-692	1 500	2 500	3 308
BF réel (données compte administratif)	-692	-3 665	-1 188	-5 554
Ecart contrat (amélioration BF)	0	-5 165	-3 688	-8 853

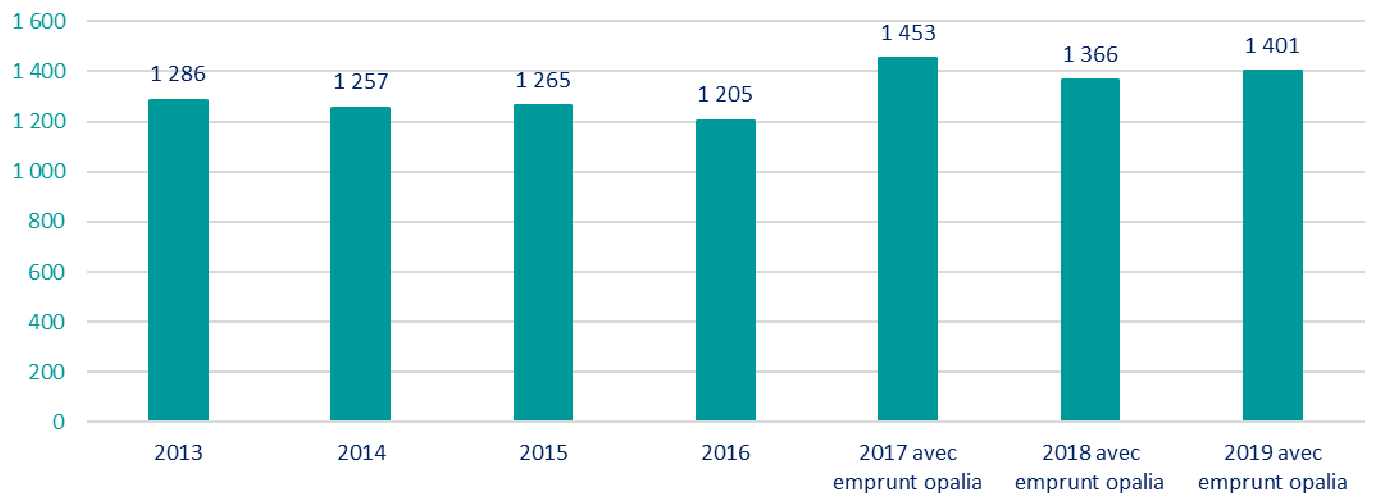
Au 31 décembre 2019, le montant de l'encours de dette atteignait 64,99 M€ (1 401€/hab) en incluant le prêt souscrit par Opalia pour financer la réhabilitation du centre aqua-nautique ainsi que la consolidation des 4 M€ du prêt contracté en 2018 auprès de l'Agence France Locale (AFL).

Les intérêts de la dette s'élèvent à 1,24 M€ soit -40 770 € (-3,19%) par rapport à 2018.

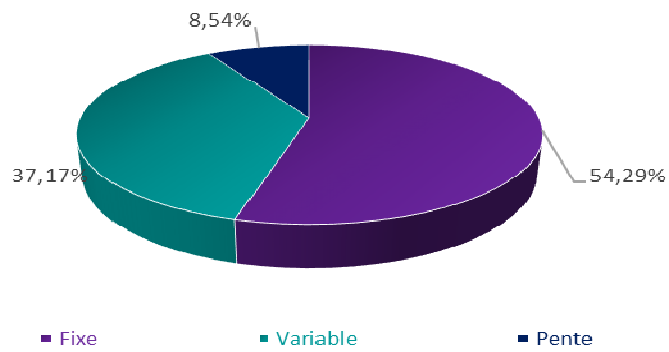
Assise sur une répartition optimale taux fixe/variable de 54%/46%, la dette communale affichait au 31 décembre 2019 un taux global de **1,99%** et l'annuité (capital + intérêts) s'établissait à 6,44 M€.

Enfin, l'unique prêt structuré (3E) de la collectivité arrive au terme de la phase structurée en 2020 ; au-delà, le taux fixe de 3,98% est d'ores et déjà garanti contractuellement jusqu'au terme définitif du contrat (2030). La Ville affichera alors une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

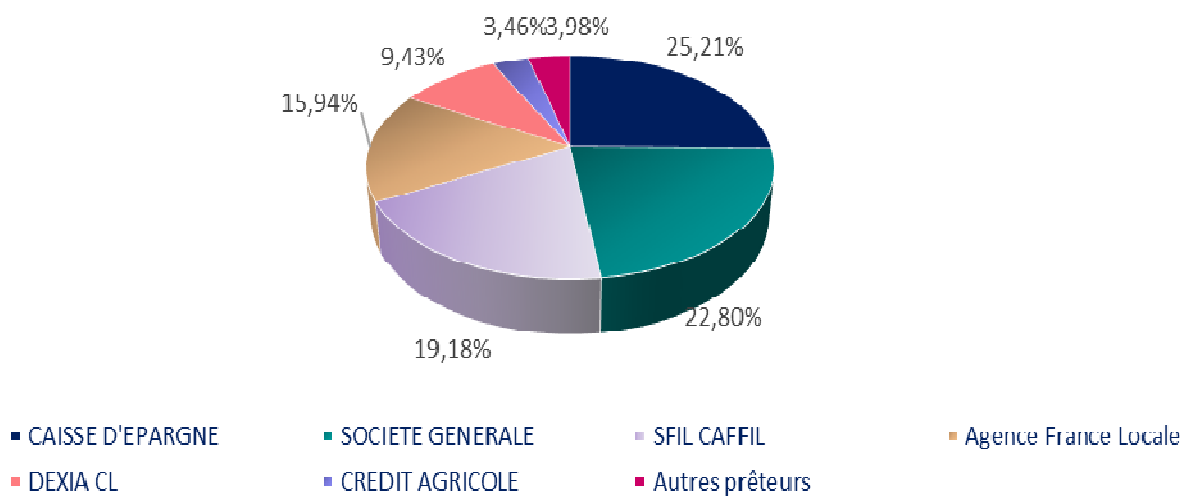
L'encours de la dette par habitant au 31 décembre



Répartition de la dette par type de taux



Répartition de la dette par prêteur



LA PROGRESSION DES RESSOURCES

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement atteint 87,57 M€ dont la quasi-totalité en mouvements réels (119 000 € de recettes d'ordre). Cette progression de 5 868 000 € (+7,19%) des recettes réelles s'explique essentiellement par des produits exceptionnels très importants (4 916 000 €) et par des recettes fiscales dynamiques (+ 1 767 000 €).

• Les dotations et participations (Chapitre 74) :

Elles s'élèvent à 13,20 M€, en progression de 420 000 € (+3,29%) par rapport à 2018.

○ Les dotations de l'Etat

Dotations	2017	2018	2019	variation 2019/2018	variation % 2019/2018
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) - part forfaitaire	5 280 855	5 191 527	5 132 146	- 59 381	-1,14%
Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	685 366	772 466	848 704	76 238	9,87%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	418 431	423 777	438 392	14 615	3,45%
Sous total DGF	6 384 652	6 387 770	6 419 242	31 472	0,49%
Allocations compensatrices (TH/TF/CFE)	1 353 692	1 403 074	1 514 239	111 165	7,92%
Totaux	7 738 344	7 790 844	7 933 481	142 637	1,83 %

La part forfaitaire de la DGF diminue de 59 000 € en raison des mécanismes d'écrêtement prévus par la Loi de finances. Cette diminution est toutefois compensée par la hausse des deux autres composantes de la DGF (DSUCS et DNP), qui progressent respectivement de 76 000 € et 15 000 €.

Les allocations compensatrices de fiscalité augmentent quant à elles de 111 000 €.

○ Les autres participations et dotations

Les autres participations et dotations (5,26 M€) proviennent pour l'essentiel du Conseil départemental, de la Caisse d'allocations familiales (CAF), du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de la CPAM et contribuent notamment au financement des secteurs de la petite enfance, des accueils périscolaires, de l'insertion, du CMS et de la jeunesse.

Parmi celles-ci, il convient notamment de relever les évolutions suivantes:

- La réduction de 154 000 € du FCTVA au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie compte tenu d'un transfert partiel vers l'investissement,

- La perte du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (-148 000 €) qui était jusqu'ici versée pour compenser en partie les dépenses supplémentaires liées à la mise en place de la semaine de 4 jours,
- La comptabilisation d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) au titre des dépenses effectuées sur la copropriété dégradée du 21 rue des 2 communes à hauteur de 213 000 €,
- L'augmentation de 198 000 € de la participation de la CAF suite à l'établissement de nouvelles conventions pour les crèches tenant compte de l'amélioration du taux d'occupation des structures,
- La hausse de 193 000 € des financements CAF pour les accueils de loisirs en raison de la professionnalisation du personnel de direction des centres de loisirs (obtention du diplôme BPEPS) qui permet de déclarer plus de pauses méridiennes (temps de restauration suivi d'un temps d'animation financé par la CAF) sur le secteur maternel ; selus 4 centres étaient déclarés auparavant.

Au final, le chapitre 74 affiche une augmentation globale de 277 000 € (+5,56 % par rapport à 2018).

• Les recettes fiscales (Chapitre 73) :

Les recettes fiscales s'élèvent à 55 M€ soit une augmentation de 1,74 M€ (+ 3,28%) liée principalement à la progression du produit de la taxe d'habitation (+ 1,15 M€) et des droits de mutation (+ 1 M€).

	2018	2019	2019/2018	variation
Taxe d'habitation (dont rôles supplémentaires)	21 341 186	22 496 765	1 155 579	5,41%
Taxes foncières (dont rôles supplémentaires)	16 038 609	15 660 047	-378 562	-2,36%
Allocation de compensation versée par la MGP	15 872 062	15 887 396	15 334	0,10%
Stationnement et autres taxes	11 061	-	- 11 061	- 100,00%
Taxes sur les pylônes électriques	61 568	63 128	1 560	+ 2,53%
Taxe sur l'électricité (« TCCFE »)	680 325	647 676	- 32 649	- 4,80%
Taxe Locale Publicité Extérieure (TLPE)	408 507	343 000	-65 507	-16,04%
Droits de mutation (DMTO)	1 590 904	2 652 608	1 061 704	66,74%
FNGIR (prélèvement)	- 2 755 499	- 2 755 499	0	0,00%
Total autres impôts et taxes	53 248 725	54 995 121	1 746 398	3,28%

La Ville a perçu 38,16 M€ au titre de la fiscalité sur les ménages dont 22,50 M€ pour la taxe d'habitation et 15,66 M€ pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

La diminution du produit de la taxe foncière bâtie s'explique par la réduction du taux de cette taxe de 3% à partir de 2019.

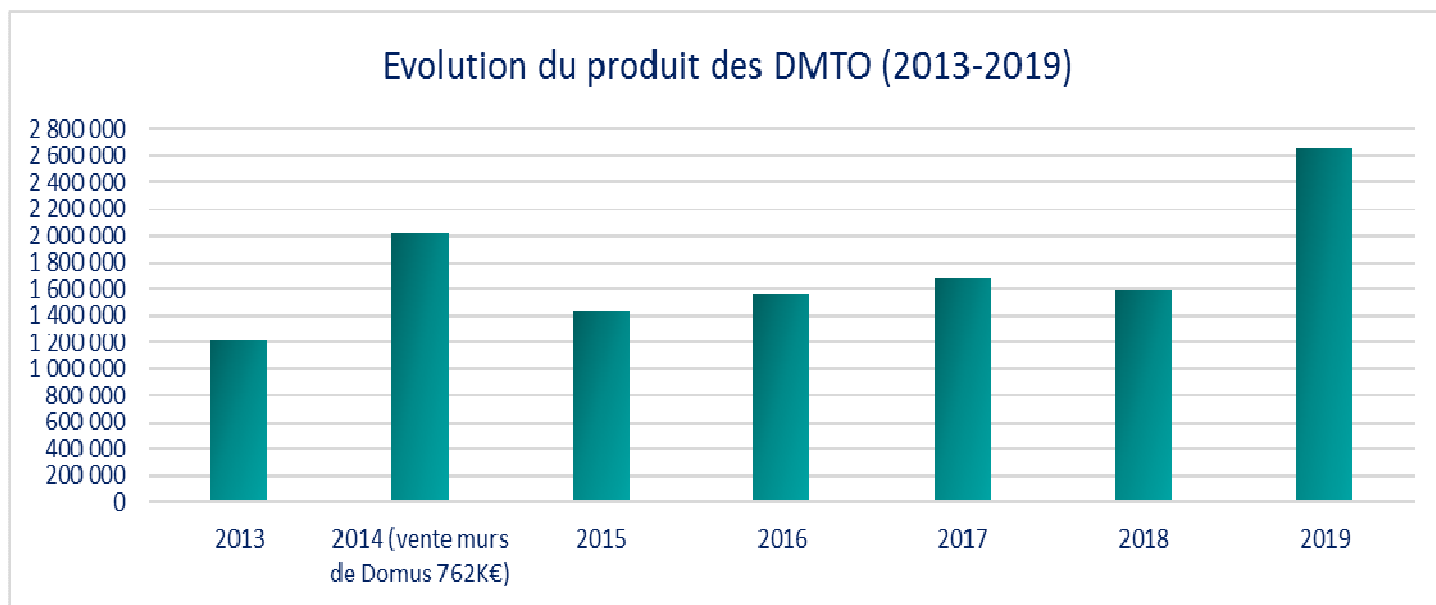
Le taux de taxe d'habitation étant inchangé, la hausse du produit de 1,16 M€ (soit + 5,41%) est due d'une part à la revalorisation forfaitaire votée par le Parlement et liée à l'inflation (+2,2%) et surtout à la progression physique des bases (+3,1%) ; il semble que celle-ci s'explique par la mise en imposition des programmes de construction réalisés rue Hussenet, avenues Jaurès, du Général de Gaulle et boulevard Gabriel Péri.

La fiscalité « économique » est désormais perçue et reversée intégralement par la MGP sous la forme d'une allocation de compensation de 15,89 M€, qui ne progresse qu'à hauteur des rôles supplémentaires reversés par la MGP.

La taxe sur l'électricité atteint 648 000 €.

La TLPE atteint 343 000 € et diminue de 65 000 € suite au retrait de plusieurs dispositifs publicitaires par les redevables (dont -22 000 € pour Alinéa et -11 500 € pour Label peaux).

Les DMTO restent toujours très dynamiques (2,65 M€) en hausse de 1 M€ en raison principalement du rachat du centre commercial Rosny 2 par Westfield.



• La péréquation

La Ville est impactée par 2 dispositifs de péréquation:

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), dont la contribution s'élève à 39 631 € en 2019 (contre 63 614 € en 2018),
- Le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), dont la Ville est bénéficiaire depuis 2016 (685 242 € en 2019, en progression de 21 000 € par rapport à 2018).

• Les autres produits (Chapitres 70, 75, 77 et 013) :

○ Les produits d'activités et du domaine (Chap. 70)

Les produits du domaine et des services (restauration collective, activités culturelles et sportives, crèches, centres de loisirs, CMS, séjours jeunesse, stationnement payant, concessions funéraires, remboursement de frais par d'autres organismes, ...) s'élèvent à 9,12 M€ (+ 590 000 € par rapport à 2018).

Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

- Les recettes du stationnement payant atteignent 977 000 € en année pleine (+ 617 000 €); pour mémoire le démarrage a été progressif en 2018 et le nombre de FPS dressé en 2019 est important et a vocation à diminuer,
- Les recettes des centres de loisirs s'élèvent à 2,38 M€, soit une hausse de 365 000 €,
- Les produits de la pause méridienne s'élèvent à 1,79 M€ (+ 137 000 €) en raison de l'augmentation des effectifs,
- Les droits de voirie s'élèvent à 262 000 € et progressent de 30 000 € en raison des occupations de voirie liées aux travaux effectués sur le territoire communal,
- La participation des usagers du CMS atteint 1,07 M€ en baisse de 160 000 € du fait de la présence d'un seul dentiste (au lieu de deux) et uniquement pendant 7 mois,
- Enfin, les reversements effectués par GPGE diminuent suite aux transferts de personnel (- 215 000 €) et à la fin du mécanisme de reversement de l'excédent de TEOM (- 188 000 €).

○ **Les autres produits de gestion courante (Chap. 75)**

Le montant de ces produits s'élève à 1,36 M€ (-26 K€ par rapport à 2018) et correspond aux revenus des immeubles communaux (710 000 €) ainsi qu'aux redevances versées par les délégataires de la Ville (restauration scolaire, golf, marchés forains...) pour 646 000 €.

○ **Les produits exceptionnels (Chap. 77)**

Les produits exceptionnels atteignent cette année un montant très important de 4,92 M€ en 2019 soit 3,49 M€ de plus par rapport à 2018 et ils correspondent essentiellement:

- Aux cessions immobilières (4,33 M€) dont celles de la cuisine centrale à Elior (2,5 M€) et celle de 2 propriétés communales situées angle rue Mermoz et boulevard Alsace Lorraine (1,8 M€) au profit de la SCCV Villages d'Or qui assure la construction en VEFA pour le compte d'Osica d'une résidence séniors de 98 logements sociaux,
- La rétrocession à la Ville de sa dotation initiale actualisée suite à la dissolution de son OPHLM (484 000 €).

○ **Les atténuations de charges (Chap. 013)**

Ces recettes s'élèvent à 433 000 € (en diminution de 372 000 € par rapport à 2018) et regroupent essentiellement :

- les remboursements d'assurance du personnel (170 000 €) en baisse de 201 000 € par rapport à l'an passé en raison d'un ajustement du périmètre assurantiel qui a permis de réduire le montant de la cotisation payée au nouvel assureur (-230 000 € cf supra),
- les remboursements des organismes de protection sociale (114 000 €),
- les remboursements sur rémunérations du personnel (99 000 €),
- la régularisation de la « compensation » versée par Elior (28 000 € contre 152 000 € en 2018) qui avait appelé des montants trop élevés en 2018.

LES PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le montant des dépenses d'équipement effectuées en 2019 s'élève à 27,62 M€ (+14,27 M€ par rapport à 2018). Il s'agit du niveau d'exécution des dépenses le plus important jamais réalisé par la Ville, ce qui traduit la volonté de la Municipalité de mener à bien tous les projets engagés.

Les principales réalisations de l'année illustrent une nouvelle fois les choix stratégiques arrêtés par l'équipe municipale :

- **L'éducation, priorité municipale du mandat (13,5 M€) :**

- Le paiement des premières factures liées à la construction du **groupe scolaire Côteaux Beauclair** (4 911 000 € dont 941 000 € pour les acquisitions foncières) qui accueillera 21 classes et un centre de loisirs,
- L'essentiel de la construction du **centre de loisirs Jacques Chirac** (3 304 000 €), nouvelle bâtisse éco-responsable, conçue et réalisée avec un très haut niveau d'exigences environnementales, dont bénéficient désormais les enfants scolarisés dans le nord de la Ville,
- Le lancement de la 1^{ère} phase de travaux du **groupe scolaire Simone Veil** (2 556 000 € dont 700 000 € pour les acquisitions foncières) situé à l'angle de la rue Hussenet et du boulevard Gabriel Péri qui, comprendra 11 classes à l'issue de la première phase,
- La poursuite du **plan « écoles numériques »** (1 321 000 €) avec l'équipement des écoles élémentaires Bétremieux, Cotton, Mermoz, Eboué et Jean Moulin en écrans numériques interactifs ainsi que la poursuite de l'expérimentation des tablettes tactiles sur l'école Raspail,
- La deuxième phase de la réhabilitation du **groupe scolaire du Pré Gentil** (576 000 €) intégrant notamment le changement de fenêtres et de menuiseries extérieures (449 000 €), des travaux de chauffage, de ventilation et de climatisation (43 000 €) ainsi que la réfection des peintures de plusieurs classes (36 000 €),
- Le paiement des dernières situations de travaux pour le **groupe scolaire des Boutours** (68 000 €),
- **L'entretien des écoles (638 000 €)** avec notamment :
 - le désamiantage du groupe scolaire des Marnaudes (191 000 €), équipé également de nouveaux radiateurs (43 000 €),
 - la réfection des peintures et des boiseries extérieures ainsi que le changement des portes à l'école Raspail (68 000 €),
 - les travaux de peinture, d'installation de cloisons, de changement de mobilier de l'office, la pose de nouveaux radiateurs ainsi que la création d'un nouveau réseau d'assainissement sur le groupe scolaire Bois Perrier (56 000 €),
 - l'installation de portes coupe feu et la réalisation d'un diagnostic de la charpente de l'école du centre (47 000 €),

- la réfection de menuiseries extérieures et des travaux de maçonnerie à l'école Dolet (38 000 €),
- l'installation de nouveaux luminaires à LED (23 000 €), des travaux de plomberie dans les sanitaires (7 000 €) et la réfection de la peinture de la cage d'escalier (6 500 €) du groupe scolaire Jean Moulin,
- les travaux de peinture et d'installation de menuiseries dans le hall d'entrée à l'école maternelle Niepce (23 000 €),
- l'aménagement de la salle de réunion et la réfection des peintures, des boiseries, des cloisons et des portes à la maternelle Kergomard (21 000 €)
- L'achat de mobilier scolaire et de matériel spécifique (94 000 €) pour les écoles et les centres de loisirs.

- **La ville durable:**

- **La rénovation des voiries (4,07 M€) avec notamment :**
 - la remise en état de la voirie et des trottoirs de la rue des Chardons (610 000 €), de la rue Pierre Brossolette (606 000 €), de la rue Lachambaudie (326 000 €), du boulevard de La Boissière (281 000 €) et de la rue Cavaré (154 000 €),
 - la requalification de la rue Mondor (460 000 €),
 - la rénovation des voiries dans diverses rues (Gardebled, Jules Guesde, Edouard Beaulieu, Avenue de La République, Diderot, des Carrières...) pour 424 000 €,
 - l'installation de bornes haute sécurité rue d'Aurion (194 000 €),
 - la reprise des garde corps des ouvrages sur les voies SNCF ainsi que la reprise des trottoirs rue du Docteur Seyer (128 000 €),
 - la rénovation de la signalisation lumineuse tricolore du carrefour Lorraine /Hoffmann (109 000 €) et la réfection des trottoirs (59 000 €) boulevard Alsace Lorraine,
 - la réfection des abords de l'Hôtel de ville côté square Gardebled (77 000 €),
 - la réfection d'enrobés au stade Girodit (30 000 €) et au stade Letessier (19 000 €),
 - la signalisation horizontale et l'acquisition de panneaux directionnels (103 000 €),
 - l'acquisition de corbeilles de rues (93 000 €) et de mobilier urbain (barrières et potelets... pour 40 000 €).
- **L'embellissement des espaces verts (435 000 €) avec notamment :**
 - le réaménagement des aires de jeux (126 000 €) avec notamment celle du square de Thann (68 000 €) et du parc Decesari (42 000 €),
 - l'installation de clôtures (126 000 €) au belvédère Paulette Bourdon et dans les écoles (Raspail, Niepce, Kergomard, Dolet, au groupe scolaire Niepce)...
 - la mise en place de systèmes d'arrosages automatiques dans le square Gardebled (26 000 €),

- le verdissage des trottoirs rue Jules Guesde avec la création de jardinières (23 000 €),
- l'installation de lisses dans le square Sainte Geneviève (21 000 €),
- l'acquisition de matériels horticoles (21 000€).
- **Les travaux d'éclairage public (1,97 M€)** dont :
 - 876 000 € pour le plan lumière qui vise à moderniser le réseau d'éclairage public et à accroître sa performance énergétique avec entre autres la rénovation des candélabres et des armoires électriques rue des Berthauds, rue Lachambaudie, rue Pierre Brossolette, rue Thann, rue Hussenet, rue Parmentier.....,
 - 531 000 € pour les travaux de rénovation du réseau,
 - 245 000 € pour la géolocalisation des réseaux d'éclairage,
 - 142 000 € pour le renouvellement de candélabres accidentés,
 - 50 000 € pour la rénovation des câbles des hauts mats du stade Letessier,
 - 28 000 € pour les travaux d'éclairage public au parc Decésari.
- **L'enfouissement des réseaux aériens (229 000 €)** : la poursuite de ce programme mené en étroite collaboration avec le SIPPEREC, vise à sécuriser les réseaux câblés existants, embellir le cadre de vie tout en libérant les trottoirs conformément aux nouvelles normes d'accessibilité.
- **La mise en accessibilité des espaces publics (296 000 €)** avec notamment :
 - les installations ouvertes au public (IOP) au groupe scolaire du Pré-Gentil (157 000 €),
 - la poursuite du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) (115 000 €) notamment rue du Rhin, rue Eiffel et Boulevard Alsace Lorraine,
 - la mise en accessibilité de l'arrêt de bus rue de Strasbourg (8 000 €).
- **Les acquisitions foncières (2 M€)** comprennent essentiellement celle de l'ancienne clinique Hoffmann (1 584 000 €), celles nécessaires à la réalisation du futur parc du plateau d'Avron (233 000 €) ainsi que celle du fonds de commerce (ex pâtisserie) situé au 36 40 rue Galliéni (193 000 €).
- **La modernisation des services et des équipements :**
 - **970 000 € pour les systèmes d'information** avec essentiellement l'externalisation des infrastructures informatiques intervenue en juillet afin d'accroître leurs performances et leur sécurité (390 000 €), l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques pour les services (336 000 €), la mise en place du nouveau site internet de la Ville (133 000 €) et l'installation d'un système de vidéo projection dans toutes les salles de réunion (81 000 €),

- **367 000 € pour le rajeunissement et le verdissement de la flotte automobile** avec l'acquisition de 16 véhicules propres (248 000 €) dont 4 zôé pour la police municipale et les appariteurs (59 000 €), de 9 petits utilitaires (caddy van) pour les services techniques, les sports et la culture (169 000 €), de 2 scooters (14 000 €) et un vélo (6 000 €) ainsi que de 2 traffics pour les services techniques d'astreinte et le service événementiel (53 000 €) et de 2 motos pour la police municipale (46 000 €).
- **275 000 € pour le déploiement de la vidéo protection** dont 211 000 € de travaux de génie civil nécessaires pour l'installation de caméras sur le quartier du plateau d'Avron (notamment les rues Gravier, Jules Guesde, Danton, David d'Angers, Béranger, Parmentier, Jean Jacques Rousseau) et 37 000 € pour l'acquisition de caméras.
- **47 000 € pour l'acquisition de matériels pour le garage municipal** (notamment pont élévateur, appareil de géométrie...) afin de privilégier la maintenance des véhicules en régie.
- **42 000 € pour le renouvellement du mobilier** de l'ensemble des services.
- **L'entretien du patrimoine :**
 - **290 000 € pour la poursuite des agendas programmés d'accessibilité (« Ad'Ap »)** avec notamment :
 - 117 000 € dans les écoles (Kergomard, Niepce, Bois Perrier, Pré Gentil, Raspail et Cotton) avec la mise en accessibilité PMR, la pose de mains courantes, le changement des systèmes d'éclairage, la pose de plaques podotactiles...,
 - 117 000 € dans les équipements sportifs avec notamment la mise aux normes PMR des sanitaires du gymnase Mermoz, l'aménagement des vestiaires du gymnase du Pré Gentil, l'installation d'une main courante au gymnase Thibaut...,
 - 25 000 € pour des travaux divers dans les crèches (Tulipiers, Boissière, JP Martin, maison des parents, maison de la petite enfance),
 - 20 000 € pour la mise en accessibilité et l'aménagement d'un sanitaire au Club Timbaud.
 - **509 000 € pour les équipements sportifs** avec notamment :
 - la 1^{ère} phase de réhabilitation du gymnase Lavoisier (195 000 €) comprenant la réfection du sol sportif et le traitement acoustique du plancher ainsi que la création d'un circuit de traitement de l'air et de chauffage au dojo,
 - la construction d'un club house de rugby au stade Girodit (127 000 €),
 - l'acquisition d'un nouveau praticable de gymnastique pour le gymnase Mermoz (41 000 €),
 - la réfection de la salle Barjac (29 000 €),
 - l'installation de douches et d'une nouvelle chaudière dans les vestiaires du stade Letessier (26 000 €),
 - l'installation de garde corps au centre aquanautique (18 000 €),
 - le remplacement des projecteurs et le changement des serrures au gymnase Thibaut (18 000 €).

- **516 000 € pour les équipements culturels** dont :
 - 361 000 € pour l'espace Simenon dont 218 000 € pour les travaux d'embellissement de la façade afin de rendre ce lieu plus visible et mieux identifiable à l'occasion des 10 ans de sa réouverture : l'installation en bois avec une façade lumineuse est dotée de 2 panneaux à LED afin d'informer les Rosnéens sur la programmation. 87 000 € ont également été investis dans le renouvellement de l'équipement son et lumière,
 - 57 000 € pour le conservatoire dont 28 000 € pour l'installation de nouveaux fauteuils à l'auditorium et 20 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique,
 - l'installation de nouveaux chapeaux sur le chapiteau de l'ENACR ainsi que le remplacement des ancrages défectueux (46 000 €),
 - 22 000 € pour l'achat de mobilier et de matériels divers à la FAN et dans les médiathèques.

- **61 000 €** pour les premières études liées à **la création d'un éco-bâtiment destiné à accueillir les services de la voirie** rue Clément Ader,

- **900 000 € pour des travaux dans divers autres bâtiments** dont :
 - 361 000 € pour différents travaux à l'Hôtel de ville,
 - 297 000 € pour les gros travaux de rénovation des chaudières,
 - 54 000 € pour la rénovation de logements communaux,
 - 42 000 € pour les travaux de rénovation dans les crèches ainsi que 19 000 € pour le renouvellement de mobilier et de matériels divers.

LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le total des recettes réelles (hors affectation au compte 1068 et hors emprunt) s'élève en 2019 à 5 805 621 €.

• Le FCTVA et la taxe d'aménagement :

La Ville a perçu 1,33 M€ au titre de la taxe d'aménagement et 1,74 M€ de FCTVA compte tenu des dépenses d'équipement réalisées en 2018 (13,35 M€).

• Les subventions d'équipement :

La Ville a mobilisé l'ensemble de ses partenaires institutionnels pour participer au financement de ses projets structurants pour près de 2,65 M€:

- **1,156 M€ pour les équipements scolaires dont :**
 - **549 000 € pour l'école des Boutours I** avec le quatrième acompte de la participation de l'aménageur de la ZAC de la Mare Huguet (500 000 €) ainsi que le versement du solde des subventions de l'ADEME (28 800 €) et de l'agence de l'eau Seine Normandie (20 087 €),
 - **387 000 € de subvention** de la Métropole du Grand Paris (1^{er} acompte) **pour la construction du groupe scolaire Simone Veil,**
 - **170 000 € pour l'école des Boutours II** dont 104 317 € de subvention de la Région (1^{er} acompte) ainsi que le versement du solde de la participation de la CAF (66 150 €),
 - **50 000 €** de subvention de la Région pour **l'équipement numérique** des écoles élémentaires.
- **800 000 € pour la construction du centre de loisirs Jacques Chirac** comprenant les versements des 1^{ers} acomptes de la Métropole du Grand Paris (400 000 €) et de la Région (400 000 €),
- **358 000 €** au titre du 2^{ème} reversement par la **SPL PARADEV** de la subvention régionale obtenue pour la **création d'équipements publics dans la ZAC Coteaux Beauclair** (création et requalification de voirie, de place, de parvis devant le groupe scolaire),
- **60 000 €** de subventions de la Métropole du Grand Paris au titre des premiers acomptes pour la mise en œuvre de **l'expérimentation d'un chatbot** (30 000 €) et pour **la plateforme Gestion Relations Usagers** (30 000 €),
- **37 000 €** de subvention de la CAF pour la **réhabilitation du café forum du cercle Boissière,**
- **32 300 €** de subventions **pour les équipements sportifs** dont celles du Conseil départemental (versées sur 10 ans) pour la réhabilitation du gymnase Félix Eboué (20 000 €) et pour la création du terrain synthétique du stade Letessier (11 000 €) ainsi qu'un acompte de l'Etat de 1 300 € pour la création d'un club house de rugby,

- **26 000 €** de participation de la Région pour **la création d'un nouveau poste de police municipale en centre-ville,**
- **18 000 €** de réserve parlementaire pour **l'acquisition de mobilier à la médiathèque Aragon** lors de sa rénovation.

Enfin, les amendes de police dressées en 2018 ont rapporté 143 000€.

- **L'emprunt :**

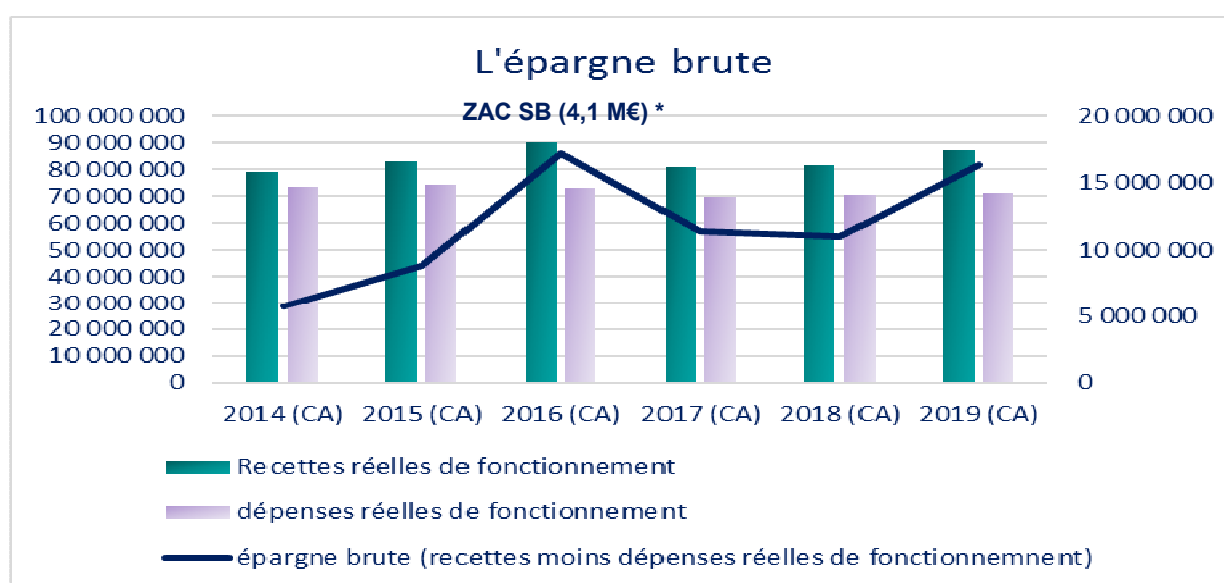
La Ville a souscrit fin 2019 un nouvel emprunt de 7,5 M€ auprès de l'Agence France Locale qui sera mobilisé progressivement en 2020.

ANNEXE 1 : L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE

On distingue 3 types d'épargne, pour mesurer les marges financières de la Ville dégagées par sa section de fonctionnement : l'épargne brute, l'épargne de gestion et l'épargne nette (ou autofinancement).

- **L'épargne brute** (*différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement*)

L'épargne brute atteint 16 322 000 € et augmente de 5 286 000 € par rapport à 2018 en raison essentiellement des recettes exceptionnelles tirées de la vente de la cuisine centrale (2,5 M€) et de la cession de 2 propriétés communales sises rue Mermoz- boulevard Alsace Lorraine (1,8 M€).



(*) En 2016, la Ville avait encaissé une recette exceptionnelle de 4,1 M€ correspondant à la reprise du résultat excédentaire de la ZAC Coteaux Beauclair, qui a été réinjecté en 2018, sous forme d'avance de trésorerie, dans la nouvelle ZAC Coteaux Beauclair.

- **L'épargne de gestion** (*différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges de gestion*)

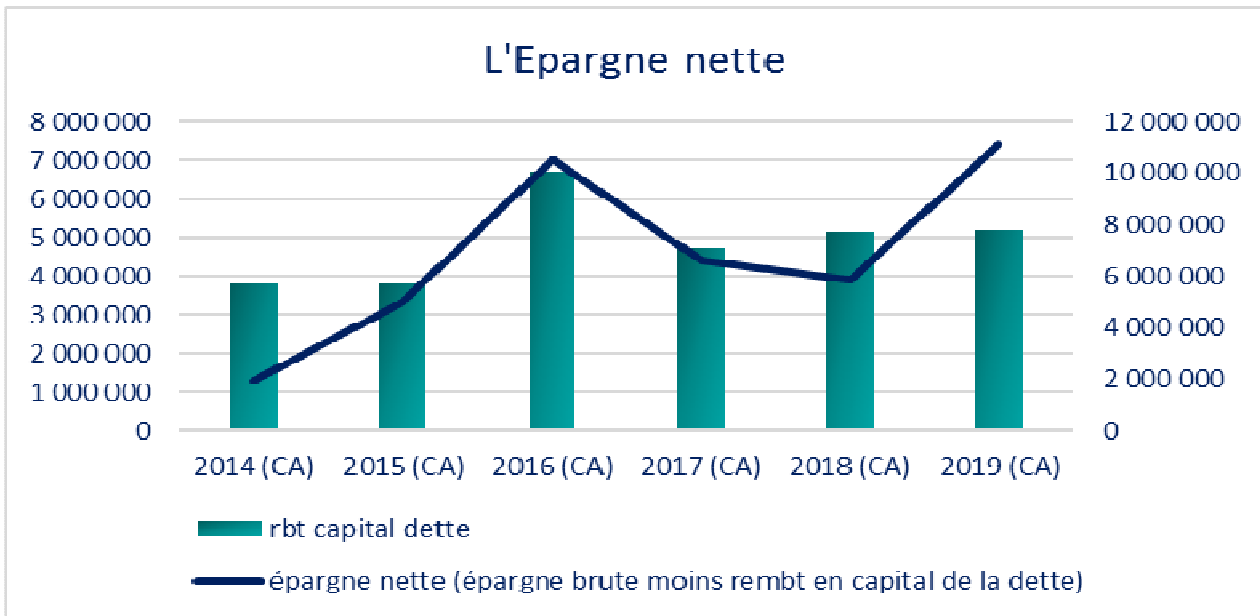
Elle permet de mesurer les marges de manœuvre de la collectivité dans ses opérations courantes, avant la prise en compte des charges financières (remboursement des intérêts de la dette).

Elle atteint 17 562 000 € et son augmentation de 5 244 000 € est quasiment équivalente à celle de l'épargne brute car les frais financiers sont restés stables entre 2018 et 2019.

- **L'épargne nette** (*épargne brute diminuée du remboursement de la part en capital des emprunts*)

L'épargne nette ou autofinancement permet de mesurer les ressources que la Ville peut affecter aux dépenses d'équipement, en complément des recettes d'investissement (FCTVA, taxes d'urbanisme, subventions d'équipement...) et du recours à l'emprunt.

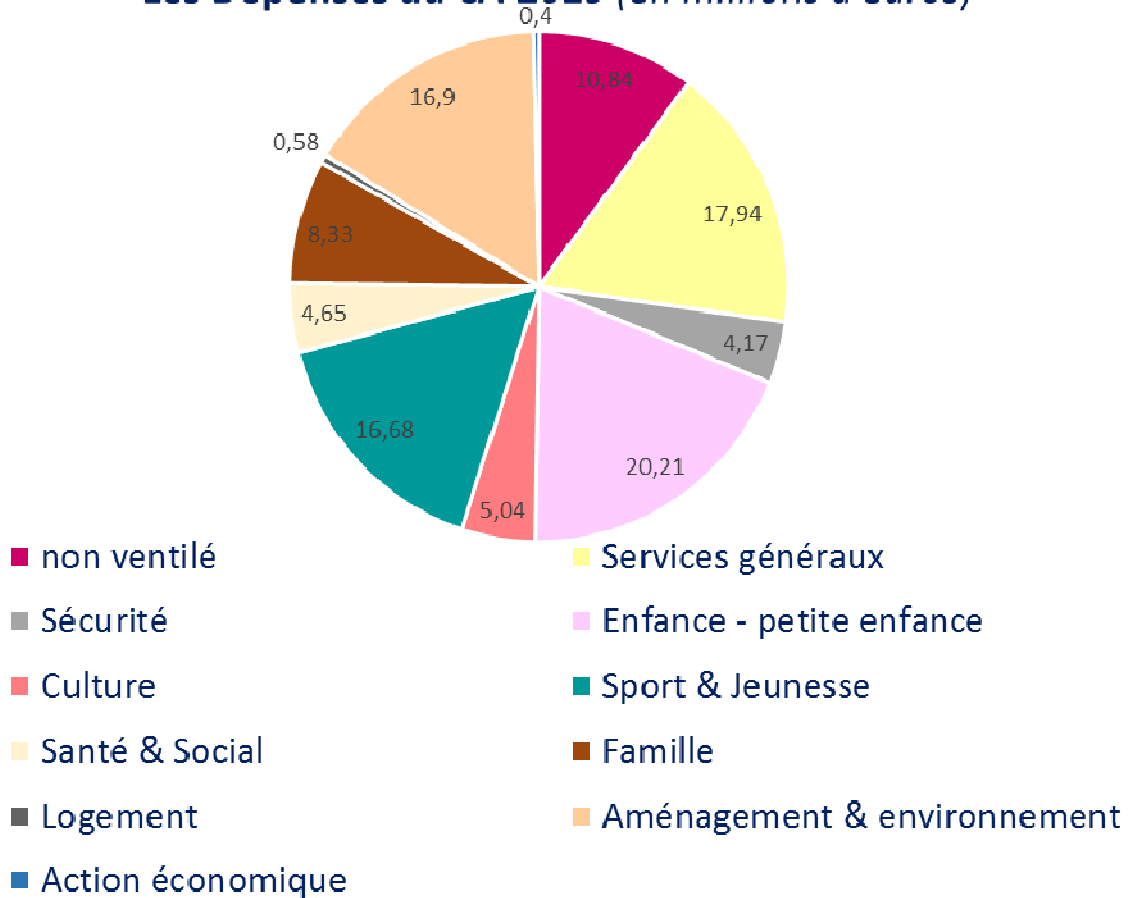
Elle atteint 11 135 000 € et progresse de 5 269 000 M€, le montant du capital de dette remboursé n'augmentant que de 17 000 € entre 2018 et 2019.



Conformément à la stratégie financière du mandat, la Ville a non seulement restauré ses marges de manœuvre en 1^{ère} partie de mandat, mais a poursuivi ses efforts pour la renforcer au bénéfice exclusif de l'investissement.

ANNEXE 2 : LES DEPENSES 2019 PAR SECTEUR

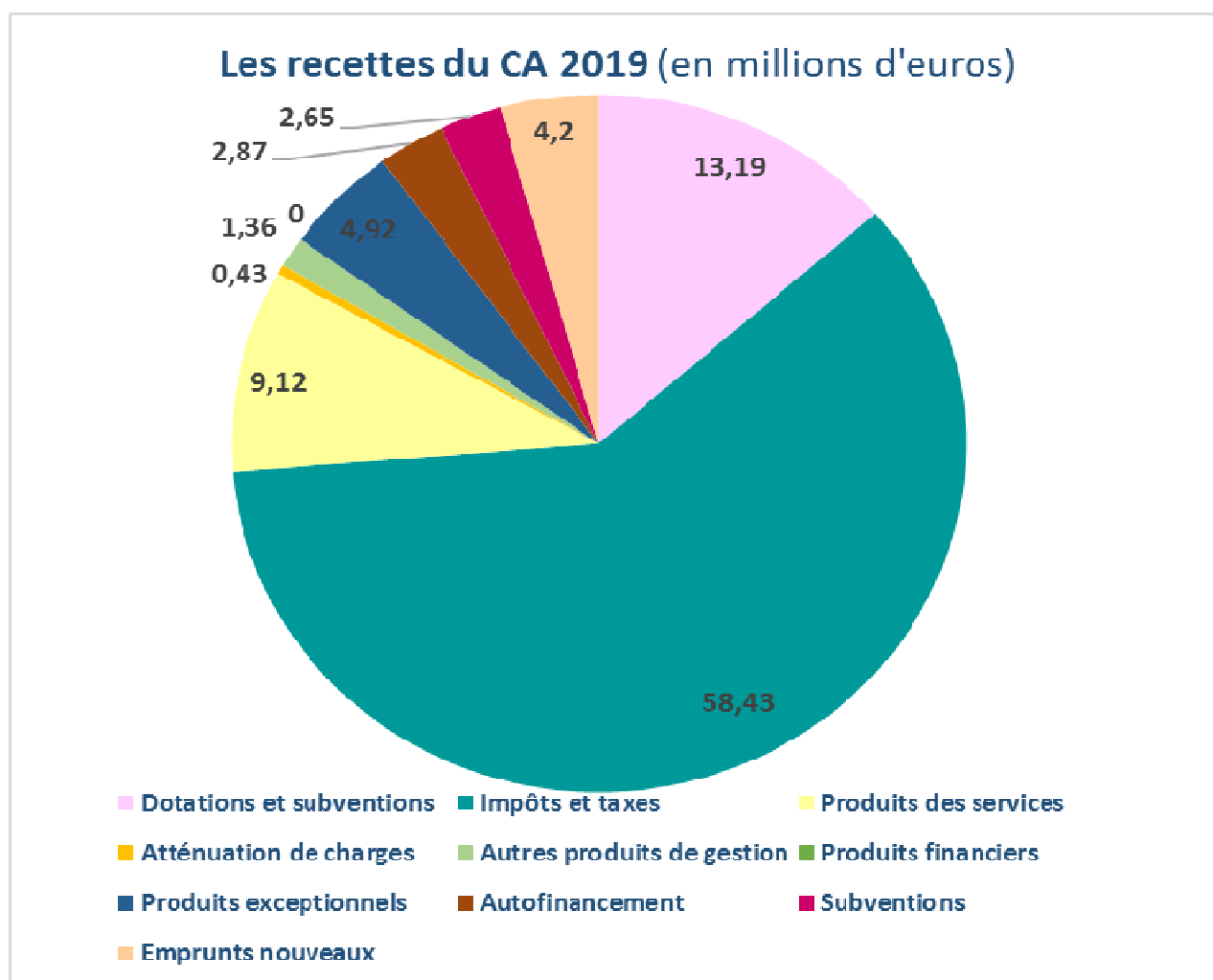
Les Dépenses du CA 2019 (en millions d'euros)



Non ventilé : Péréquation, remboursement de la dette (capital et intérêts)

Services généraux : Rémunération services ressources, assurances, téléphonie, formation du personnel, refonte infrastructure informatique, renouvellement flotte automobile

ANNEXE 3 : LES RECETTES 2019



ANNEXE 4 : GLOSSAIRE

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DMTO : Droits de mutation à titre onéreux

DSUCS : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

EPT : Etablissement Public territorial

FCCT : Fonds de Compensation des Charges Transférées

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

FPS : Forfait Post Stationnement

FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France

GPGE : Grand paris Grand Est

ICNE : Intérêts courus non échus

MGP : Métropole du Grand Paris

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TFNB : Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties

TH : Taxe d'Habitation

TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure